



- Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 12 décembre 2022
Commission Démocratie et citoyenneté Séance du 4 novembre 2022

35 Subventions aux associations

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN
- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**
Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mme FAZAL, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE,
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**
Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme TALL, M. BULUT, Mme DUHIN, M. PERRIN, M. KHOULA, Mme HAMADOUCHE, Mme SOW, M. AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. EL OUSTI, M. EL MOUSSAOUI, M. BOULHAMANE, Mme DUCHATELLE, Mme M'BAYE.

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseiller municipaux :**

M. AKABLI	Pouvoir à	Mme SOW
Mme SAVAS	Pouvoir à	M. EL MOUSSAOUI
Mme SAKHO	Pouvoir à	M. VILLEMMAIN
M. N'DIAYE	Pouvoir à	Mme DUHIN
Mme PEREZ	Pouvoir à	M. PERRIN
M. ZAHRAOUI	Pouvoir à	Mme HAMADOUCHE
Mme SENET	Pouvoir à	M. BOUKHACHBA
Mme JACQUEMART	Pouvoir à	M. BOULHAMANE
M. KA	Pouvoir à	Mme M'BAYE
M. FACCHINI	Pouvoir à	Mme DUCHATELLE
- **Conseillères municipales & conseiller municipaux absents non représentés:**
Mme MEHADJI, M. NACHITE.
M. LUCAS.
- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
 - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
 - Nombre de conseillers en exercice : 39
 - Nombre de conseillers absents non représentés : 3
 - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 36

■ **Date de la convocation et d'affichage le : 6 décembre 2022**

■ **Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 DEC. 2022**

■ **Rapport de présentation :**

Karim BOUKHACHBA, Adjoint

Le tissu associatif local joue un rôle essentiel dans la commune. Tout au long de l'année, la municipalité apporte un soutien administratif et logistique aux associations. Elle apporte également une aide financière directe dans le cadre du fonctionnement de l'association ou d'un projet spécifique.

➤ **Pour un sourire**

Dans le cadre de la journée internationale des droits de l'enfant, l'association Pour un sourire souhaite promouvoir le respect et les droits des enfants, encourager l'éducation positive. Plusieurs animations et ateliers ludiques seront proposées tout au long de la journée afin de sensibiliser les parents à un accompagnement bienveillant de leurs enfants.

Il est demandé à la Ville une participation de 1 150,00 € pour soutenir cette action.

➤ **Gamers Garden**



L'association Gamers Garden souhaite organiser des événements autour des jeux vidéo via l'organisation de tournois afin de promouvoir ce loisir et permettre la rencontre entre initiés et novices.
 Il est demandé à la Ville une participation de 500,00 € pour soutenir l'association.

➤ **Coup de pouce scolaire**

L'association Coup de pouce a pour but de développer des actions éducatives auprès des enfants à travers l'accompagnement scolaire, des actions culturelles et citoyennes. Elle propose également un accompagnement à la parentalité visant à consolider les liens entre l'enfant, l'école et la famille. Par ailleurs, un accompagnement sociolinguistique est proposé aux parents.

Il est demandé à la Ville une participation de 1 700,00 € pour soutenir l'association.

➤ **Femmes sans frontière**

L'association Femmes sans frontière a pour objectif l'accompagnement sociale et professionnelle des habitants, la lutte contre toutes formes de discriminations, de violences faites aux femmes afin de favoriser l'égalité des chances et de renforcer les liens sociaux dans les quartiers.

Il est demandé à la Ville une participation de 3 000,00 € pour soutenir cette association.

➤ **La Société de chasse du Biat / Forêt d'Ermenonville**

L'association pratique la chasse sur les territoires loués à l'Office National des Forêts. Elle s'inscrit dans une gestion responsable de la faune sauvage et du respect de la conservation de la nature.

Il est demandé à la Ville de Creil une participation de 570,00 € pour l'achat de bracelets.

Vous êtes appelés à voter.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
 Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
 Vu l'avis de la commission « Démocratie et citoyenneté » en date du 4 novembre 2022,
 Considérant le besoin de trésorerie des associations,
 Considérant les projets présentés par les associations
 Entendu le rapport de présentation,

■ **Vote**

Votants	33
Pour	33
Contre	0
Abstention	0
Ne prends pas part au vote	3

■ **Décide :**

Article 1^{er} : d'approuver, au titre de l'année 2022, l'attribution d'une subvention de fonctionnement et de projet suivante :

Associations	Subventions
Pour un sourire	1 150,00 €
Gamers Garden	500,00 €
Coup de pouce scolaire	1 700,00 €
Femmes sans frontière	3 000,00 €
La Société de chasse du Biat / Forêt d'Ermenonville	570,00 €

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante au débit prévue à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par



le biais du site www.telerecours.fr

Publication électronique sur le site de la Ville le **29 DEC. 2022**

CREIL, le **29 DEC. 2022**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

P/O

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Madame Jessica ELONGUERT

La secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 29/12/2022
Reçu en préfecture le 29/12/2022
Publié le 29/12/2022 
ID : 060-216001743-20221212-DLRG221212035-DE